

Loi Montagne Calendrier

- Concertation des Régions Rhône-Alpes et Auvergne le 25 mars
 - Groupe Agriculture du Massif le 9 Avril
 - Conclusions en Comité Massif du 11 Mai
 - Echange Inter-Massif et Groupes Montagne APCA et Fnsea
 - Audition Bernadette Laclais avec le Suaci / réseau pastoral Rhône Alpes le 18 Mai
- Journée conviviale avec Bernadette Laclais : Rdv alpestre le 29 juillet

Loi Montagne Contribution agricole Alpes

- Besoin Global de soutien à l'organisation de la valorisation : ingénierie, investissement
 - Conventions de Massif
 - Sous-programme Montagne
- Travail saisonnier : Dérogation aux 536 h, encadrée pour les activités liées aux stations
Position Fdgaec favorable. Soutien Inter-massif si positionné Haute Montagne
- Taxe Remontées mécaniques et Taxe Ravanel à harmoniser
 - 3% de retombées fiscales aux communes / 2% aux CG
 - Proposition :
 - Systématiser la perception de cette taxe
 - Revoir le périmètre d'assiette (EPCI / CG) en cohérence avec la Loi Notre
 - S'assurer du bénéfice à l'agriculture : *transversalité de l'agriculture, diversification tourisme, gestion des espaces difficiles*
- Taxe d'Aménagement : perçue sur les Permis de Construire, pour les ENS (espaces naturels sensibles)
 - Les espaces pastoraux sont des ENS
 - Soutien aux espaces agricoles à forte valeur environnementale, type PAEN

Loi Montagne Contribution agricole Alpes

- Gestion partagée du Foncier / reconquête d'espaces agricoles
 - Préservation du foncier / urbanisation, CDCEA avis Conforme
 - Nécessité d'insister sur l'esprit loi montagne : protection du foncier en priorité (SCoT / CDCEA / UTN)
 - Tenir compte de la nécessaire complémentarité foncier vallée et alpages. Fond de compensation.
 - Organisations collectives foncier :
 - Reconnaissance d'intérêt collectif et prise en compte dans toute évolution réglementaire
 - Faciliter créations GP et AFP : moyens nécessaires à l'animation / augmentation du seuil d'extension AFP (7%)
 - AFP, GP : lien AFP et utilisateurs, consultation à renforcer
 - Priorité aux éleveurs locaux ou GP d'éleveur en montagne à étendre aux collectivités (transhumants)
 - GP : proposition d'évolution réglementaire permettant de ne pas perdre la transparence Gaec
 - Convention pluriannuelles de pâturage : demande d'encadrer les conditions de résiliations
- Prédation
 - Promouvoir la pérennité des systèmes d'élevage contre l'ensauvagement des territoires montagnards au regard de leur contribution positive dans le maintien de la biodiversité
- Gestion quanti et quali de la faune sauvage :
 - Equilibre des populations et état sanitaire sur l'ensemble de la faune sauvage, quelle que soit l'espèce et la localisation, ou l'économie agricole concernée

Loi Montagne Contribution agricole Alpes

- Représentation de la montagne dans la réforme territoriale :
 - Compétences Massifs et Conseils régionaux à articuler : les Politiques Montagne des Régions doivent être **compatibles** avec les Politiques des Massifs
 - 1 représentant Montagne désigné dans toute collectivité située totalement ou en partie en territoire de montagne. Modalités à fixer par décret. *Surtout aux intercommunalités*
 - Exclusion de la logique de seuil démographique pour la constitution d'intercommunalité dans les zones de montagne et rurales.
- Accès aux services en montagne : haut débit, réseaux services publics...
 - Ne pas oublier les exploitations agricoles : l'agriculture profession la plus connectée, exploitations gros utilisateurs : suivi de gestion des troupeaux... et habitants du territoire